

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Pour diffusion immédiate

*Regroupement pour un Québec en santé*

## **Une voix supplémentaire dans la revendication d'une taxe sur les boissons sucrées !**

---

**Montréal, le 18 octobre 2016** – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) accueille favorablement le lancement du *Regroupement pour un Québec en santé*, qui réclame l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées dans la province.

« Nous sommes heureux de voir que la nécessité et la pertinence d'une taxe sur les boissons sucrées sont reconnues par un nombre grandissant d'acteurs de la société québécoise », souligne Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids.

Depuis plusieurs années, la Coalition Poids recommande une taxe sur les boissons sucrées (gazeuses, sportives, vitaminées, thés glacés, cocktails) dont les revenus doivent être réinvestis en prévention de l'obésité et des maladies chroniques. « Le fait de cibler les boissons sucrées est largement justifié : la consommation quotidienne de boissons sucrées contribue à l'obésité, au diabète, aux maladies cardiovasculaires et à la carie dentaire. La littérature scientifique identifie la boisson sucrée comme étant le seul produit alimentaire constamment associé à l'obésité chez les enfants. De plus, elle est non essentielle au point de vue nutritionnel », explique Mme Voyer.

Ce nouvel appui s'additionne aux prises de position en faveur de la taxation des boissons sucrées de la [Fondation des maladies du cœur et de l'AVC](#), des [Diététistes du Canada](#), de l'[Organisation mondiale de la santé](#) (OMS), de l'[Alliance pour la prévention des maladies chroniques du Canada](#) et de plusieurs autres organisations à travers le monde.

Selon un sondage mené en 2015, lorsque la taxation des boissons sucrées est associée à un investissement en prévention de l'obésité et des maladies chroniques, 77 % des répondants ont dit appuyer la mesure.

« Une telle taxe envoie un signal clair sur un important contributeur à l'obésité et favorise une réduction de la consommation de ce sucre liquide », soutient madame Voyer. Chaque tranche de taxe de 10 sous par litre de boissons sucrées rapporterait au gouvernement plus de 80 millions de dollars à réinvestir dans la prévention de l'obésité et des maladies chroniques associées. Le potentiel d'impact d'une taxe sur les boissons sucrées va donc bien au-delà du simple effet direct de l'augmentation du prix de ces produits en permettant de soutenir la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes

de vie. L'OMS suggère, par exemple, de subventionner les fruits et légumes pour les rendre plus accessibles économiquement et ainsi, inciter à leur consommation. D'autres juridictions ayant déjà adopté cette mesure fiscale ont, pour leur part, utilisé les revenus de la taxe pour garantir un meilleur accès aux fontaines d'eau dans les écoles ou pour soutenir des actions de promotion de saine alimentation et d'activité physique dans la communauté.

« Alors que l'obésité chez les adultes a encore progressé et que l'obésité chez les enfants plafonne, le Québec doit entreprendre des actions plus musclées pour réduire cette importante problématique », conclut Mme Voyer.

**Quelques faits :**

- Au Québec, un enfant sur cinq (ISQ, 2005) et le quart des adolescents boivent des boissons sucrées tous les jours (ISQ, 2012).
- Un Québécois de 15 ans et plus sur cinq boit des boissons sucrées tous les jours (ISQ, 2016).
- Les Canadiens sont d'importants consommateurs de boissons sucrées. En 2015, le Canada figurait au 10<sup>e</sup> rang sur 80 pays en ce qui a trait à l'importance de leur consommation de boissons sucrées des cinq dernières années (Chaire internationale sur le risque cardio-métabolique de l'Université Laval, 2016).
- Boire une boisson sucrée par jour augmente de 60 % le risque d'obésité chez les enfants et de 27 % chez les adultes.
- L'obésité chez les 15 ans et plus est passée de 16 % à 19 % entre 2008 et 2014-2015 (ISQ, 2016).
- Au Québec, les coûts associés à l'obésité des adultes sont estimés à près de 3 milliards de dollars annuellement (INSPQ, 2015).
- Chaque dollar investi en prévention permet d'économiser 5,60 \$ sur les dépenses de soins de santé.

**À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails, [www.cqpp.qc.ca](http://www.cqpp.qc.ca).

-30-

**Pour toute demande médiatique, contactez :**

Clara Couturier

Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 229

Cellulaire : 514-377-6566

ccouturier@cqpp.qc.ca